

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ETABLISSEMENT

Contrat 2025-2026

Bachelor Titre professionnel en 1 an (niveau 6) :

RDC FI (Responsable du développement commercial, France et International)

CheckBox 1

AIS (Administrateur des infrastructures sécurisées)

CheckBox 2

Suite à votre inscription au sein de notre établissement, le présent contrat règle les relations entre :

Issy Campus La Salle (ICL),

et

L'étudiant,

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'étudiant suivra sa formation au sein de ICL, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Sont annexés au présent contrat et ont valeur contractuelle, les documents suivants dont l'étudiant reconnaît avoir pris connaissance et s'engage respecter :

- le projet de l'établissement,
- le règlement intérieur du campus
- la fiche d'urgence

2. Obligations de l'établissement

ICL s'engage à assurer la formation pour lequel s'est inscrit l'étudiant pour l'année scolaire suivant le projet d'établissement et le règlement du Campus.

3. Obligations de l'étudiant

En s'inscrivant au sein du campus, l'étudiant s'engage à respecter l'obligation d'assiduité et accepte explicitement le fonctionnement et les exigences du Campus tels que définis dans le présent contrat et dans les documents joints.

4. Règlement financier

Le détail des montants ainsi que leurs modalités de facturation et de paiement figurent dans le règlement financier, adjoint au présent contrat, il est à nous retourner dument signé par l'étudiant et les payeurs si différents.

5. Dégradation volontaire du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un étudiant fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

6. Résiliation du contrat

Le présent contrat peut être résilié par ICL en cours d'année universitaire, pour les motifs suivants :

- Sanction disciplinaire à l'encontre de l'étudiant.
- Désaccord de l'étudiant avec le projet du campus.
- Perte de confiance entre l'étudiant et l'établissement.
- Non-paiement des frais de scolarisation
-

Le présent contrat peut être résilié par l'étudiant en cours d'année universitaire en cas de :

- Départ pour une région éloignée d'Issy-les-Moulineaux.
- Changement d'orientation vers une section non assurée par le campus.

En tout état de cause, le coût de la demi-pension et de la résidence étudiante lasallienne relatif à la période écoulée si elle a été choisie reste dû au prorata temporis quel que soit le motif de départ de l'étudiant.

7. Médiation en cas de litige

Pour tout litige financier entre l'étudiant et ICL (impayés, etc.), les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leur différend.

A défaut d'accord amiable, conformément au code de la consommation, l'étudiant et ses parents ont la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant :

Société Médiation Professionnelle 24 rue Albert de Mun 33000 Bordeaux www.mediateur-consommation-smp.fr

8. Droit à l'accès aux informations recueillies et autorisations

Sauf opposition de l'étudiant noms, prénoms et adresses de l'étudiant et de ses parents (s'ils sont responsables financiers) sont transmis à l'association de parents « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition écrite, l'étudiant autorise gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et et/ou vidéos le représentant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Enfin, sauf opposition écrite, les parents d'un étudiant mineur l'autorisent à rencontrer la psychologue du campus s'il le souhaite.

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans les filières du campus. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'étudiant, dans les dossiers de l'établissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles-RGPD, l'étudiant et ses parents si il est mineur bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant l'étudiant. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, il suffit d'adresser un courrier au Chef d'établissement.

Groupe privé La Salle Saint Nicolas

19, rue Victor Hugo _ 92130 Issy-les-Moulineaux

Tel : 01.41.46.15.15 - Site : <https://www.st-nicolas.org>